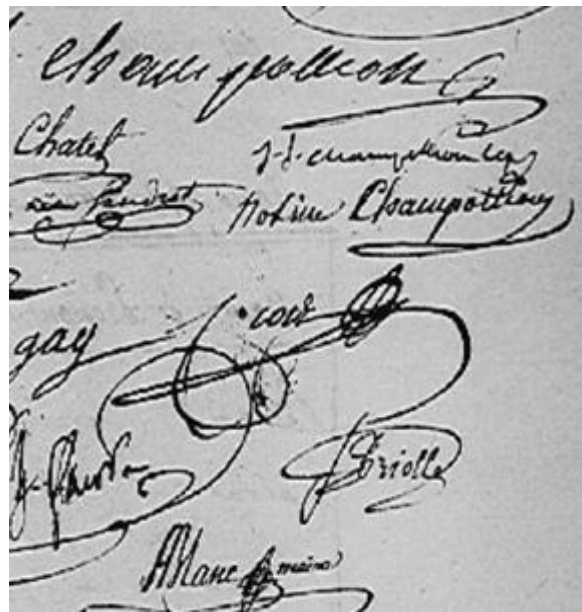
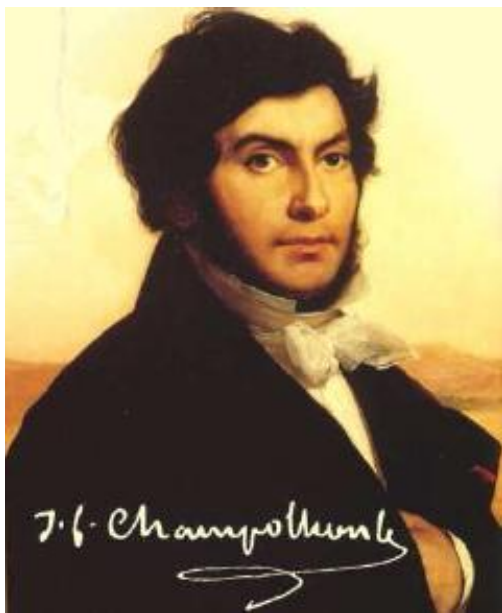


# La g@zette

## *du Valbonnais*

*N° 127 – Juillet 2018*

*Jean François Champollion à Valbonnais*



**le 21 juillet 1819, au mariage de sa cousine...**

Le 21 juillet 1819, dans la maison commune de Valbonnais, un grand savant, génie de l'égyptologie, est venu dans le berceau de ses ancêtres, célébrer les épousailles de sa cousine Rose Césarine Champollion avec son ami Jean Baptiste Froussard.

Le mercredi 21 juillet 1819, sur les 10 heures du matin, dans la Maison commune de Valbonnais, le maire André Blanc célèbre le mariage de Jean Baptiste Froussard, bachelier en lettres & sciences, chef d'institution, âgé de 27 ans 6 mois et 8 jours, domicilié à Grenoble, avec Rose Césarine Champollion, domiciliée à La Roche en Valbonnais, âgée de 30 ans, 10 mois et 6 jours. Cette fille du pays est la progéniture de Joseph Champollion, ex-négociant, et de Marie Chatel.

Cet acte de mariage est dressé en présence de Joseph Jean-Louis, frère de l'épouse, notaire royal, domicilié à La Roche en Valbonnais, âgé de 33 ans, de son oncle André Champollion, âgé de 54 ans, capitaine en retraite, engagé volontaire sous les drapeaux de la patrie en danger en 1790, enrôlé dans le corps expéditionnaire de la campagne d'Égypte en 1798. Mais, contrairement à la légende colportée sur le « capitaine Champollion », il n'a pas trouvé la mort au pied des pyramides ! Jacques Bernard, le curé archiprêtre de Valbonnais, âgé de 66 ans est là pour l'attester, à côté d'une autre personnalité, le futur génie de l'égyptologie, déchiffreur des hiéroglyphes.

### **La cousine Rose Césarine et l'ami Froussard**

« Jean François Champollion était présent à Valbonnais le 21 juillet 1819 au mariage de sa cousine » me susurre au bout du fil mon ami Marcel Vieux, généalogiste confirmé, dont le travail est salué par Alain Faure dans son ouvrage « Champollion, le savant déchiffré » publié en 2004 chez Fayard. Marié depuis moins de 7 mois avec Rose (Rosine) Blanc, Jean-François Champollion, âgé de 28 ans, officier de l'université, domicilié à Grenoble, assiste au mariage de sa cousine dite germaine, Rose Césarine Champollion et de son ami Jean Baptiste Froussard. La présence de sa signature au bas de l'acte en est une preuve irréfutable.

### **Jean Baptiste Froussard, pédagogue et homme politique**

Face à la pédagogie traditionnelle des « éteignoirs » en soutane, les deux amis prônent des méthodes révolutionnaires. Jean François Champollion avec son enseignement mutuel, une méthode venue d'Outre Manche, propose de « rendre les enfants instituteurs les uns des autres ». Un élève de la dernière classe lit des tableaux de grammaire et de calcul, maintient la discipline et ramène ces petits chez eux en bon ordre. On supprime bien sûr les châtiments corporels. Jean Baptiste Froussard est lui un adepte de la méthode d'enseignement universel dite de « Jacotot », fondée sur le principe de l'égalité des intelligences.

En associant leurs établissements, les frères Froussard, Jean-Claude & Jean- Baptiste, et Jean-François Champollion créent une école dont la réputation s'étendra dans le Dauphiné et tout le midi de la France. En 1819, celle-ci s'installe dans l'ancien couvent de Montfleury, un pensionnat qui sera piloté de main de maître par les frères Froussard et formera toute une génération d'élites locales avant de céder devant la pression conservatrice des Grenoblois. En 1825, malgré ses idées d'extrême gauche, Jean-Baptiste sera choisi comme maître-éducateur, à Paris, des deux fils du banquier Casimir Périer, futur premier ministre de Louis Philippe. Il sera le directeur de l'école normale supérieure de Versailles en 1830, puis administrera d'autres établissements, avant de devenir commissaire général de la République en 1848 et député de l'Isère du 23/04/1848 au 26/05/1849 selon Didier Beaume. Le 2 décembre 1849, il meurt à Paris à l'âge de 57 ans.



## Les 9 mois de conception de **leur** livre



Le 18 octobre 2017, les élèves de CM1 CM2 se rendent à la Bibliothèque de Valbonnais pour rencontrer l'éditrice Brigit Offroy et l'illustrateur...



Le 20 décembre 2017 (un mercredi), dans la classe, l'illustrateur Christian Offroy initie les enfants à la technique du bistre...



Le 4 avril 2018 (un mercredi), l'éditrice du livre de contes retravaille avec les enfants la mise en page et leur présente les étapes de l'impression...



Le 29 mai 2018, l'éditrice remet aux enfants **LEUR** livre dans le cadre rassurant de la Bibliothèque de Valbonnais...



Sur le grand chemin d'Entraigues, via Pont Vieux, devant le hameau de Leygas, le seigneur de Valbonnais Poligny et son compère De Pontis sont brusquement attaqués. Un peu plus tard, pourfendant ce diable de Richard, le capitaine promet d'en référer à ses amis du Parlement de Grenoble, comme M. de Calignon...

**l'huissier étoit lui-même d'intelligence avec nous, lorsque ceux que j'envoyai l'eurent rencontré il cria qu'on lui faisoit violence, et dressa son procès-verbal afin de couvrir davantage notre jeu. Cependant cela fut cause de quelque retardement, comme nous le prétendions. Le sieur Richard ne manqua pas de faire grand bruit de cette violence, en disant que j'avois fait un outrage au parlement.**

M. de Lesdiguières, ayant été mal informé de notre première rencontre, m'écrivit en ce même temps qu'il avoit été fort étonné de ce qu'on lui avoit dit de moi; que le bruit couroit que je faisois des actions si violentes dans le pays que tout le monde en crioit; qu'il avoit eu néanmoins peine à le croire parce qu'il avoit toujours fait estime de moi; mais que si les choses que l'on disoit étoient vraies, et que je continuasse à agir de la même sorte, il étoit bien fâché de me dire qu'il seroit obligé d'user du pouvoir qu'il avoit reçu du Roi en qualité de gouverneur de la province. On peut bien s'imaginer la surprise où je fus de voir que, pour une action aussi innocente et aussi légitime, selon toutes les lois civiles, qu'avoit été celle de défendre ma vie lorsqu'on m'attaquoit, tout le monde ne laissoit pas de me blâmer comme si j'eusse été fort criminel.

Mais pour détromper M. le duc de Lesdiguières, et arrêter les mauvais effets qu'auroient pu produire la cabale et les sollicitations injustes du sieur Richard, je lui répondis par une lettre respectueuse, mais très-forte, dans laquelle je lui mandois que je voyois bien que mes ennemis l'avoient prévenu, et qu'au lieu de l'informer de la vérité de l'affaire, ils la lui avoient

déguisée par plusieurs fourbes ; que j'espérois qu'étant équitable comme il l'étoit, non-seulement il ne me blâmeroit pas, mais que même il me loueroit de mon action quand il en sauroit la vérité. Je marquai ensuite tout le détail de cette rencontre, avec tout ce qui l'avoit précédée ; et pour finir cette lettre j'usai à peu près de ces termes :

« Au reste, monseigneur, vous me permettrez,  
« s'il vous plaît, de vous dire que j'aurois agi de la  
« même manière en une telle occasion et pour un tel  
« sujet, à l'égard de quelque seigneur que ce fût, et  
« qu'il n'y a homme dans le royaume qui m'en eût pu  
« empêcher. J'ai le Roi pour mon maître. C'est pour  
« son service que je me sens obligé de conserver mon  
« honneur et ma vie. Si j'avois agi autrement que je  
« n'ai fait en cette occasion, je mériterois d'être traité  
« comme un homme de néant et par Sa Majesté et par  
« vous-même, monseigneur, de qui j'ai l'honneur  
« d'être le très-humble, etc. »

Ma lettre eut tout le bon succès possible, ayant détrompé M. de Lesdiguières, qui me fit une réponse fort obligeante, me témoignant qu'il étoit bien aise de connoître la vérité, et que cette occasion ne serviroit qu'à augmenter l'estime qu'il avoit toujours faite de ma conduite.

Cependant, comme je vis qu'il étoit temps de pousser le sieur Richard à bout, lorsqu'il sembloit le plus triompher je me déclarai partie contre lui ; et ayant su qu'il avoit fait beaucoup de concussions dans le pays, je fis venir tous ceux qui avoient quelque sujet de se plaindre. Après les avoir tous ouïs, et fait faire les informations juridique-

(A suivre)

**Chantelouve :** Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

Que ces ouï dire soient vrai ou non peu nous importe, mais on ajoute que dans tous les temps la com<sup>té</sup> du Périer en a imposé a celle de Chantelouve et je ne suis pas bien éloigné de me le persuader par la raison que depuis une époque très reculée le Périer a été constamment dans son sein des gens d'affaires et en a encore aujourd'hui .

Description des quartiers de montagne  
indivise avec le Périer .

Savoir la montagne des Scelles, basses et hautes sont gazonnées et abondant en herbes mais elles manquent d'eau bien souvent les bestiaux ne peuvent s'y abréver que pendant le temps que dure le névat situé au dessus du Jat .

Autrefois qu'on avait un troupeau (ainsi que je l'ai écrit ci, devant) qui n'était composé que de rosses le gardiateur l'amenaient boire aux bachats qui étaient alors en activité, on a abdiqué cet usage depuis plus de trente ans, a la verité le local ou étaient placés lesdits bachats a été depuis, terriblement dégradé par les avalanches ou les eboulements de la terre, le dessous était garentit par le bois qui formait une haie de gros arbres aujourd'hui il n'y existe rien qui puisse valider le troupeau il n'y a plus que la mere source qui alimentait les Bachas qui est toute née .

F.79.

Cependant il n'y aurait pas d'impossibilité d'y retablir l'abrevoir mais il serait très ôneraux pour le rendre solide d'ailleur comme je l'ai déjà dit la commune en a besoin qu'autant qu'elle aurait deux troupeaux.

Dans le même temps que Chantelouve faisait usage des bachas elle avait en Haute Scelle un enclos a pierres seches d'environ cinq pieds d'hauteur, qu'on appelait vulgairement le veys, on y enfermait regulierement toutes les nuits les rosses .

A present qu'elle n'a qu'un troupeau pele et vele de génisses, vaches taureaux, veaux, et quelques juments, elle se contente de les faire coucher au jat d'ou il resulte un inconvenient, les rosses partent dans la nuit pour aller pacquerer ou elles savent qu'il y a beaucoup d'herbes qui se trouve toujours dans des endroits dangereux, savoir a le Fraichaire ou sises, a la sise de la cotte de dessus le jas, et a la sise de Côtremas elles sont par consequent exposées a perir surtout par le mauvais temps lorsqu'il tombe une nevate .

Pour obvier a cet inconvenient désastreux on pourrait surtout lorsque le troupeau de Chantelouve est vellé avec celui du Périer, qui ordinairement est toujours la moitié plus nombreux et par conséquent deux gardiateurs et le notre fait trois alors il faudrait qu'un

deux a tour de rôle veille constamment toute la nuit par cette précaution on prévient les malheurs .

On raconte que dans un temps assez reculé les soit-disant esprits follets détachaient et éboulaient pendant la nuit, des pierres du rocher ou casse de Pissagui qui venaient fondre sur le troupeau alors

P.80.

jassé au Jas, et qui souvent l'endormageait,

Les anciens pleins de bonnefois se concertèrent avec leur curé, ensuite de quoi ils y allèrent avec lui en procession ou étant pendant que le S<sup>r</sup> curé se restaurait en buvant une bouteille de vin qu'on avait eu soin de porter, les habitants, les habitants planterent sur ledit rocher une croix en bois a laquelle on appendit un Christ en léton, le curé ayant mangé un morceau, bénit l'un et l'autre après quoi on repartit processionnellement jusqu'a l'église .

J'aime a croire que cette démarche toute sainte en elle même leur fut favorable, la croix dont s'agit a existé longtemps car je l'ai encore vu nombre d'années, mais il n'est pas moins vrai que dans mon jeune âge il n'y avait pas autant de pierres au jas n'y aux Scelles comme il y en a maintenant hors si les esprits follets par la vertu de la croix s'éloignèrent de Pissagui et néboulèrent plus de pierre en revanche les havalanches en amenant toujours quelques unes .

Nous jouissons également en commun avec le Ferrier, de Traversasagne , du creux de L'oule, jusqu'a la Fraichaire attenante aux prairies mais le Ferrier prétend que nous n'avons pas le droit de faire d'écarter Claperout, sauf lorsque notre troupeau est mêlé avec le leur.

Il en est de même de Côtremat, il ne peuvent le faire pacquerer que quand leur troupeau est avec le notre attendu que Cotremat nous appartient en toute propriété, comme la Scelle de l'aiguille, et la Cotte de Jaye-Pallet dit la grande cotte a l'égard de Vantouret, Pissagui, Combe-folle, l'Avuveau, et les Clutons, sont tous ind vis et le tout compose la montagne des Scelles ..

P.81.

L'Avuveau est une excellente montagne qui a de bonne herbe et ou l'eau manque très rarement, mais elle n'est pas précieuse a cause de la grande quantité de neige qu'il y tombe ordinairement laquelle y resta très tard surtout au creux dit Avuveau, elle est d'ailleurs très froide, les gardiateurs doivent faire attention de ne pas s'y faire surprendre par le mauvais temps .

Pour l'amélioration de l'Avuveau il faudrait empêcher les ventes clandestines que font les pâtres qui sont sur la montagne de la Scelle du Ferrier .

Pour l'amélioration des Hautes et Basses Scelles, Traversasagne, et la Cotte de Dessous le Jas il faudrait punir et défendre a ceux

(A suivre)